

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'Observatoire des emplois de la famille publie un baromètre inédit sur les salariés nés à l'étranger dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

- Selon les chiffres inédits du dernier Baromètre des emplois de la famille, plus d'un salarié sur cinq dans le secteur de l'emploi à domicile est né à l'étranger (soit une part 2 fois plus élevée que parmi l'ensemble des salariés).
- Les pays d'origine les plus fréquents de ces salariés sont le Portugal, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et les Philippines.
- On note également une forte spécialisation professionnelle selon le pays d'origine, ainsi qu'une concentration des salariés nés à l'étranger en Île-de-France.
- Du côté des particuliers employeurs, 56 % emploient, ont employé ou envisageraient d'employer un salarié étranger ou d'origine étrangère.

**Paris, le 2 décembre 2021** – En raison du vieillissement de la population française et du départ à la retraite d'un salarié du secteur sur deux à l'horizon 2030, **790 000 emplois seront à pourvoir** selon les projections réalisées par l'Observatoire des emplois de la famille.

Pour faire face aux défis démographiques et aux besoins de recrutements qui les accompagnent, le secteur a annoncé la création d'un laboratoire d'expérimentation et d'innovation sur les enjeux migratoires et économiques à Marseille lors du Congrès national de l'emploi à domicile le 8 juillet dernier. Il lancera sa **première expérimentation en février 2022 dans le cadre du « Plan Marseille en Grand »**. Cette expérimentation se donne pour objectif d'organiser **les conditions d'une inclusion économique réussie, reposant sur le triptyque « langue française, compétences, citoyenneté » et un parcours d'intégration individualisé s'appuyant sur la plateforme nationale de professionnalisation du secteur**. Dans cette perspective, le 37<sup>ème</sup> Baromètre des emplois de la famille publié ce jour met en lumière des données inédites sur les salariés du secteur nés à l'étranger.

Cette étude révèle que **22% des salariés des particuliers employeurs sont nés à l'étranger**, contre 10 % de l'ensemble de la population salariée en France. Par ailleurs, **la part de salariés nés à l'étranger varie selon le métier exercé avec des parts plus élevées parmi les gardes d'enfants à domicile et les employés familiaux ou assistants de vie**.

On note également une **spécialisation professionnelle selon le pays d'origine** parmi les salariés des particuliers employeurs nés à l'étranger : **ainsi, 28% des employés familiaux et des assistants de vie sont originaires du Portugal, 25% des assistants maternels sont nés en Algérie et 21% au Maroc ; enfin, 13% des gardes d'enfants sont originaires de Côte d'Ivoire**.

Cette étude fait apparaître une **concentration des salariés nés à l'étranger en Île-de-France avec 47%** qui y vivent, région où la part des immigrés dans l'emploi total est également la plus élevée (22%). Les régions situées dans la moitié sud du territoire, **la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie font également partie des territoires ayant une part de salariés concernés relativement importante**.

Du côté de la perception des particuliers employeurs, l'Observatoire des emplois de la famille a piloté une étude menée par Ipsos du 26 avril au 5 mai 2021 auprès de 1 036 particuliers employeurs sur le recours à domicile à des salariés étrangers ou d'origine étrangère.

**Un quart des particuliers employeurs interrogés emploient actuellement un ou plusieurs salariés étrangers ou d'origine étrangère et un tiers indique que cela a été leur cas par le passé.**

**Au total, 56 % des particuliers employeurs emploient, ont employé ou envisageraient d'employer un salarié étranger ou d'origine étrangère.**

Pour 64 % des particuliers employeurs interrogés, l'emploi à domicile est un **facteur d'intégration** pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère. Il valorise la diversité des salariés pour 58% des employeurs. La majorité des répondants indique qu'employer à domicile un salarié étranger ou d'origine étrangère représente avant tout une **source d'enrichissement mutuel** (71%) et renvoie à un **sentiment d'utilité** pour le particulier employeur (64%).

#### **A propos de la FEPEM**

*La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)*

#### **CONTACT PRESSE :**

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

[jcgoux@fepem.fr](mailto:jcgoux@fepem.fr)